

Mazan, vers une ville durable

2008/2011 : 3 ans d'action



Mazan
terroir du géant



Aimé Navello
Maire de Mazan

Après trois années de travail au service des Mazanais, j'ai souhaité avec la majorité municipale présenter au public un bilan des réalisations et des projets qui ont été engagés dans les différents domaines de compétence de la commune.

Document de référence, consultable en mairie ou sur le site officiel de la ville, ce «catalogue» donne une large vision des actions conduites par la municipalité aussi bien par des services quotidiens apportés à la population qu'à travers de grands chantiers d'intérêt général.

Il s'organise autour de dix thématiques, chacune intégrant les problématiques de l'environnement et du développement durable.

En effet, Mazan souscrit totalement à la démarche Agenda 21 qui consiste à léguer à nos enfants une planète en meilleur état qu'elle ne l'est aujourd'hui.

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Aimé Navello, the Mayor of Mazan. The signature is stylized and written in a cursive script.

SOMMAIRE

I - URBANISME, AMENAGEMENT DURABLE

Etudes d'aménagement, pour une vision stratégique de l'action publique	p. 5-6
Projet la Ferraille, futur écoquartier ?	p. 7-8
Salle polyvalente, un bâtiment exemplaire	p. 9-11
Autres	p.11

II -DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Demande d'aide de l'Etat au titre du FISAC	p. 12
(Fond d'Intervention pour l'artisanat et le commerce) Extension zone artisanale le Piol Cove.....	p. 12
Promotion et attractivité du territoire	p. 13-14

III - EMBELLISSEMENT DU VILLAGE ET PROPRETE

Embellissement du village	p. 15-16
Propreté	p.17

IV - SECURITE

Eclairage public.....	p. 18
Sécurité routière	p. 18-19
Classement voirie	p.20
Prévention	p.20

V - SOCIAL ET VIE ASSOCIATIVE

Création d'un Pôle social	p.21
Espace Jeunes	p.21
Les jardins de Mazan	p.21

Réhabilitation du local du quartier de l'Allée	p.22
Politique de soutien aux associations	p.22

VI - ECOLE / PETITE ENFANCE

Extension du groupe scolaire	p.23
---------------------------------------	------

VII - CULTURE ET PATRIMOINE

Archives communales	p. 24
Restauration d'un cadastre Napoléonien	p. 24
Musée municipal Camille Pautet	p. 24
Bibliothèque municipale	p. 24
Restauration de la chapelle Saint-Roch	p. 24
Projets en cours	p. 24
Projets à venir	p. 24

VIII - EQUIPEMENTS SPORTIFS

Cosec	p. 25
Petit stade	p. 25
Construction d'un dojo	p. 25

IX - ASSAINISSEMENT

X - MODERNISATION ET AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC LOCAL

.....	p. 27
-------	-------

I - URBANISME, AMENAGEMENT DURABLE

Etudes d'aménagement, pour une vision stratégique de l'action publique

Révision du POS

La municipalité de Mazan a engagé une révision générale pour faire évoluer son Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette procédure a pour but de pallier les faiblesses actuelles du Plan d'Occupation des Sols approuvé en 2001, mais aussi de mettre en conformité le document avec un cadre réglementaire institué par la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000.

Le texte prévoit de doter les agglomérations d'un outil cohérent avec l'ensemble des politiques sectorielles (en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement...), de transformer le P.O.S en Plan Local d'Urbanisme avec notamment l'intégration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

La loi Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2003 clarifie les dispositions énoncées dans la loi SRU en simplifiant, par exemple, l'objectif du PADD qui a désormais pour fonction de présenter le projet communal pour les années à venir.

Ce document expose les prospectives d'aménagement sectoriel à l'échelle de

la commune, à moyen et long terme. Il devra être compatible avec les autres documents d'aménagement intercommunaux tel que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le PDU (Plan de déplacement urbain) et le PLH (Programme Local de l'Habitat) sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE).

Le PLU est un véritable outil de planification stratégique du développement de la commune à long terme.

Projet urbain

La municipalité a commandé une étude de définition d'un projet urbain qui a pour **objectif de permettre à la commune de disposer d'un projet global pour la restructuration de son centre ancien**. Ce document comprend un diagnostic du centre ville, l'identification des secteurs stratégiques et les propositions d'actions de valorisation à engager et de secteurs sur lesquels des actions spécifiques pourraient être menées. Il sert de fil conducteur dans le choix et la mise en œuvre des actions dans le centre ancien (réhabilitation de bâtiments, de voies...).



Habitat

Située dans l'aire du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux, le long de la RD 942, la ville de Mazan représente une population de 5698 habitants (au 1er janvier 2011), ce qui la classe au 3e rang des communes de la Communauté d'Agglomération du Ventoux Comtat Venaissin.

La ville de Mazan est soumise à l'obligation faite par la loi SRU de consacrer 20 % de ses logements à du logement aidé. A court terme, en 2014, la ville pourrait commencer à payer des pénalités. Actuellement elle dispose de 37 logements en locatif aidé. Le dernier recensement fait état de 2171 logements en résidence principale ce qui représente un nombre total de 434 logements aidés à détenir, soit actuellement un manque de 397.

L'EPF PACA (Etablissement public foncier régional) intervient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin dans le cadre d'une convention d'intervention foncière multi-sites avec comme objectif la production d'opérations de logements mixtes comprenant 40 % de logements aidés.



Aménagement de l'îlot place la Fayette et création de 6 logements aidés (Mistral Habitat)

Début des travaux prévu cet été 2011.

Aménagement d'environ 70 logements aidés au quartier la Bruysande

La consultation lancée par l'EPF PACA (propriétaire des terrains) a été très fructueuse: nombreuses offres, aménageurs qualifiés et intéressés. **Les candidats seront auditionnés et l'un d'entre eux devrait être retenu avant l'été 2011.**



Projet la Ferraille, futur écoquartier ?

Quelle est l'origine et l'histoire du projet ? Pourquoi sur ce site ?

Le projet est issu de la combinaison de trois objectifs cohérents et liés entre eux, définis par l'équipe municipale :

- **L'ensemble des actions municipales doit prendre en compte la notion de développement durable**
- **L'urbanisation de la ville doit être maîtrisée et harmonieuse, et sa poursuite doit se faire en priorité dans les poches restant à ce jour non construites**
- **Le retard dans la création de logements aidés doit être comblé**

Situé sur la RD942, délimité au sud par la RD 942, à l'est par la Route de Caromb, et au Nord par une zone pavillonnaire) et portant sur 5 hectares, le quartier de la Ferraille a été identifié comme un site à enjeux en renouvellement urbain pendant la campagne de repérage foncier menée par l'EPF PACA (Etablissement public foncier région) qui a ensuite entrepris, à la demande de la commune et de la CoVe, de réaliser des acquisitions foncières sur ce périmètre. Il constitue un secteur stratégique qui permettrait un développement équilibré de la commune, cohérent avec d'autres



projets qui vont être réalisés à proximité (salle polyvalente, zones d'activités...) tout en répondant aux objectifs de limitation de la consommation d'espace mis en avant par le contexte du Grenelle de l'environnement.

Dans un premier temps, la municipalité a donc souhaité engager des études préalables de faisabilité et de programmation du projet d'aménagement de ce quartier, auxquelles les riverains seront associés.

Trois offres ont été reçues dans le cadre de la mise en concurrence des bureaux d'études susceptibles de mener à bien cette mission et leur analyse est actuellement en cours.

L'appel à projet Ecoquartier 2011



La ville de Mazan a répondu au nouvel appel à projets «Ecoquartier 2011» lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Dans la lignée du Grenelle Environnement, il s'adresse à toutes les collectivités porteuses de projets d'aménagement durable ambitieux, sans présupposé de taille ou de type de villes. **Le Palmarès Eco-Quartier 2011 sera décerné cet été.**

Qu'est ce qu'un Ecoquartier ?

La conception d'un EcoQuartier a pour objectif de proposer des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique.

Pour ce faire, un EcoQuartier doit respecter les principes du développement durable:

- **Promouvoir une gestion responsable des ressources**
- **S'intégrer dans la ville existante et le territoire qui l'entoure**
- **Participer au dynamisme économique**
- **Proposer des logements pour tous et de tous types participant au « vivre ensemble » et à la mixité sociale**
- **Offrir les outils de concertation nécessaires pour une vision partagée dès la conception du quartier avec les acteurs de l'aménagement et les habitants.**

Une fois ces grands principes énoncés, il est toutefois indispensable que l'EcoQuartier s'adapte aux caractéristiques de son territoire. L'EcoQuartier a donc la particularité de s'appuyer sur les ressources locales, qu'elles soient paysagères, urbaines, humaines ou environnementales.



Salle polyvalente, un bâtiment exemplaire



Spécialement étudiée pour satisfaire des besoins divers, la salle deviendra un lieu central où tout peut converger. D'une capacité relativement importante mais modulable, elle va permettre l'accueil d'activités diverses : organisation d'évènements associatifs et municipaux, de manifestations culturelles, sociales et sportives, de réceptions, de spectacles, de fêtes familiales, d'évènements, de congrès, de séminaires, etc. Ce projet ambitieux répond intégralement aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale) et vient d'obtenir le label BDM (Bâtiment durable méditerranéen). De plus, c'est en France, l'un des premiers bâtiments publics à utiliser le bois local comme matériau.

Ce legs aux générations futures est le signe que sont posées les fondations d'une gestion nouvelle de la ville.



Utilisation du bois local

Le matériau de construction de la future salle polyvalente est le bois. Avec l'aide de l'Office National des Forêts (ONF), la municipalité a sélectionné du pin noir d'Autriche sur une parcelle de la forêt domaniale du Toulourenc. D'autres essences d'arbres, dont le cèdre et le pin crochet, proviendront en partie des forêts communales de Bedoin et serviront à la structure principale du bâtiment.

L'utilisation du bois du Ventoux dans la construction permet de raccourcir les circuits d'approvisionnement, de faire vivre l'économie locale. C'est aussi un matériau renouvelable dont la production est très peu consommatrice d'énergie. Le bois est enfin un très bon isolant thermique et acoustique.



Quelques dates à retenir

Décembre 2008, délibération par le Conseil municipal pour la signature d'une convention d'assistance à Maitrise d'ouvrage avec la CoVe.

Juillet 2009, lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Décembre 2009, fin de la révision simplifiée du POS pour la construction de la salle polyvalente

Avril 2010, notification du marché de maîtrise d'œuvre

Juin 2010, présentation du projet retenu au public

Juillet 2010, dépôt du permis de construire

1er trimestre 2011, consultation des entreprises (20 lots)

Juin 2011, début des travaux et inauguration du chantier

Automne 2011, fin du gros œuvre et pose de la structure bois

2e semestre 2012, fin des travaux et inauguration de la salle

Janvier 2013, lancement de la première saison culturelle à l'occasion de la Cérémonie des vœux du Maire.

Autres

Une enquête publique est actuellement menée sur chemin des Jardins qui appartient pour moitié à la commune et pour moitié à chaque propriétaire riverain. Le but est de désenclaver ce quartier et de faciliter l'accès, pour des raisons de sécurité notamment.

II -DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Demande d'aide de l'Etat au titre du FISAC (Fond d'Intervention pour l'artisanat et le commerce)

La conduite d'une politique volontariste en faveur du commerce de proximité constitue un facteur d'équilibre de la vie en centre ville et un élément essentiel du développement harmonieux de la commune.

Afin de préciser les contours, les moyens et la pertinence des actions à mener, la commune a fait réaliser par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse une étude sur le commerce et l'environnement urbain du centre ville de Mazan qui a permis de dresser un état des lieux du commerce de proximité, d'identifier les attentes des consommateurs et des commerçants, de dégager les forces-faiblesses et les enjeux de développement du centre-ville et de déterminer les axes de progression.

Une commission composée de membres du Conseil municipal et de représentants de l'association des commerçants de Mazan a été créée et a étudié un ensemble d'actions à mener et d'investissements à réaliser.

Elle a retenu un projet d'investissements, à réaliser en 3 phases, comprenant :

- **la création d'un parking public en entrée de ville,**
- **l'aménagement d'une liaison piétonne entre ce parking et la place du 11 Novembre,**
- **la requalification de cette place,**
- **le réaménagement du carrefour reliant cette place à la route de Carpentras et à la Porte de Carpentras,**
- **la requalification de la Porte de Carpentras et de la Place des Arcades,**

cela afin de permettre à la clientèle de stationner à proximité des commerces du centre ville et de cheminer d'une façon sécurisée et attrayante du parking jusqu'à eux.

Extension de la zone artisanale le Piol

Ce projet est une compétence de la CoVe qui, grâce à la volonté de Monsieur le Maire en tant que Vice-président de la commission économie, est en train de faire des acquisitions de terrains. Il est prévu que la zone soit agrandie de plus de 10 hectares.

Objectif : créer des conditions pour favoriser l'implantation d'entreprises locales

Promotion et attractivité du territoire



Mazan ville agricole et fière de l'être

La municipalité s'est dotée d'une nouvelle identité visuelle. Une identité claire, visible par tous et partout, qui exprime l'idée d'un Mazan, à la fois enraciné dans ses traditions et tourné vers son avenir. Ce nouveau logo et la devise «Mazan, terroir du Géant », renforcent la proximité de la ville et du Mont-Ventoux pour en faire une figure tutélaire. Le Mont-Ventoux est une icône riche en termes d'imaginaire : c'est une figure géographique et symbolique incontournable dans le Vaucluse, un haut lieu du tourisme. L'idée de terroir permet de valoriser l'économie rurale, ses produits et le tourisme qui en découle. Le jeu visuel du « Z » de Mazan, qui se confond avec la route qui mène au sommet, induit le sentiment d'une ville « en chemin » vers un bel avenir.

Soutien et valorisation de l'agritourisme

Marché du soir des producteurs

En partenariat avec la chambre d'agriculture, la municipalité a mis en place les marchés du soir des producteurs. Tous les jeudis de mai à septembre, les visiteurs et Mazanais peuvent se régaler avec des produits aussi variés que chatoyants, directement sortis de l'exploitation : fraises, salades, asperges, cerises, nectarines, miels, fromages de chèvre, volailles, cerises, muscat... Chaque produit de saison est mis à l'honneur dans le cadre d'une démonstration culinaire, suivi d'une dégustation.

Implantation d'un totem promotionnel en entrée de ville



Réalisation d'un nouveau site internet

Une grande partie du site, dont le lancement est prévu pour début juillet 2011, sera consacrée à la valorisation du territoire en révélant les nombreux atouts touristiques et économiques dont la commune dispose.

Autres

Impression de plans de ville

Objectif : faciliter le repérage des commerces dans la ville ainsi que des parkings qui sont à proximité.

Réalisation de brochures promotionnelles de la ville (guide des associations, programme culturel, etc.)

Activation zone bleue

Objectif : favoriser la rotation des véhicules sur les places de stationnement dans le but d'améliorer l'accès aux commerces locaux. Dans cette optique, la mairie prévoit la production de 5000 disques bleus, qui seront disponibles gratuitement dans tous les commerces mazanais.

Opération «Tous en selle»

La municipalité offre aux habitants de sa commune la possibilité d'acquérir un vélo à assistance électrique dans le but de développer et d'encourager les modes de déplacement doux en centre ville et dans les quartiers périphériques.



Co-organisation du premier rendez-vous écoresponsable mazanais «Mazan éco bio nature»

La ville y a tenu un stand sur lequel étaient exposées ses différentes réalisations en faveur de l'environnement et du développement durable.

III - EMBELLISSEMENT DU VILLAGE ET PROPRETE

Embellissement du village

Mise en valeur

- Opération façades

Pour encourager les propriétaires à restaurer les habitations, la municipalité, avec le concours de l'association Habitat & Développement 84, prolonge « l'Opération façades ». Les travaux subventionnés sont ceux qui concourent à l'embellissement des façades : ravalement, nettoyage, peinture sur les menuiseries, ferronneries.

- Réfection des créneaux, rives de l'Auzon

- Mise en lumière des façades et des anciennes portes

- Réfection et revalorisation des rues Alignée, Mazagran, du Coq et de la montée de la Madeleine (cimetière).

- Restauration de la façade de la chapelle Saint-Roch

- Remplacement et pose de nouvelles plaques de rues et de bâtiments pour améliorer la signalétique

- Achat de nouvelles illuminations de Noël (diodes éco-énergie)

- Mise en valeur des berges de l'Auzon notamment dans la traversée du village.

- Enfouissement des réseaux téléphonique et électrique: route de Carpentras, place du 8 Mai, route de Pernes , avenue de l'Europe. En cours, chemin de Modène et la fin de l'avenue de l'Europe.



- Aménagement des espaces verts : route de Pernes, rond point du collège

- Fleurissement du pont de Pernes

- Réhabilitation de la place des Arcades

- Plantation de platanes sur tout le tour de ville et sur les places du 11 Novembre et de la Grande Fontaine (pour remplacer ceux victimes du chancre coloré)

- Création d'une serre aux services techniques pour développer sa propre production de fleurs



- Place du 11 Novembre
- Aménagement du terrain des boulistes
- Nettoyage du monument aux morts et restauration de ses inscriptions



- Cimetière
- création d'une signalétique (plan, numérotation)
- mise en place de deux fontaines
- plantation d'un olivier à la place d'un cèdre mort
- mise en place d'un système automatique d'ouverture/fermeture du portail
- création de 32 caveaux supplémentaires

- Reprise du muret du parking COSEC
- Eglise
- Restauration de l'escalier de l'autel
- Intervention sur les pierres du clocher qui s'effritaient



En cours

- Place de la grande fontaine : décapage de la fontaine et mise en lumière.
- Restauration du mur à la Poste



Propreté

- Achat d'une balayeuse de voirie. Véhicule de la nouvelle génération, économe en eau grâce à son propre système de recyclage.
 - Améliorer la qualité du nettoyage
 - Optimiser les méthodes de travail
 - Agrandir le secteur de nettoyage.



- Acquisition d'un pélican
Ce véhicule d'entretien électrique permet d'optimiser le temps de travail des agents en facilitant les manipulations fastidieuses, le tout sans polluer.



- Acquisition d'un broyeur de végétaux pour recycler les déchets verts de la ville
Objectifs : réduire le volume de déchets et utiliser les débris en compost.
- Amélioration des PAV (point apport volontaire) au COSEC et chemin de l'Oratoire.



- Mise en place de cache containers.
- La mairie travaille actuellement avec la Cove sur une nouvelle signalétique des PAV pour les rendre plus visibles.
- Des campagnes de sensibilisation au tri sélectif sont menées régulièrement auprès des services municipaux. Les services administratifs de la ville, encore trop grands consommateurs de papier, viennent d'être équipés en poubelles de tri afin de séparer le papier du reste des matériaux utilisés et de permettre son recyclage ou sa valorisation.

III - SECURITE

Eclairage public

Une ville plus sécurisée mais toujours dans un souci d'embellissement et d'économie d'énergie. En effet, l'éclairage mis en place a une intensité qui diminue au cours de la nuit.

Ont été couverts : les entrées et le tour de ville, les parkings du petit stade, du Cosec et de la salle de l'Allée.

En cours : route de Saint Pierre de Vassel, le chemin du Moulin du Milieu et place de la Résistance.

- Mise en place de trois candélabres solaires dans les quartiers de la Peyrière et des Garrigues.



Sécurité routière

Stratégie

Dans le cadre d'une réflexion sur l'organisation de la circulation des voies principales du centre ancien, une étude de circulation a été réalisée par un bureau d'études. En effet, le flux important de véhicules transitant et les activités économiques et culturelles situées à proximité de ces voies principales créent des zones de nuisances sonores, des zones d'insécurité routière ainsi que des difficultés de trafic.

L'étude comprend un diagnostic de la situation et des scénarii visant à réduire les difficultés recensées.

Depuis 2008, la municipalité a injecté des centaines de milliers d'euros pour la réfection et l'entretien des voiries (nids de poules régulièrement fermés à l'émulsion, réfection de chaussée en grave (Chemin des Garrigues), enrobés (Blayne, Picuey, Mazagran, Alignée ...), etc.

• Mise en place de ralentisseurs :

- 1 sur le chemin d'Aubignan
- 3 sur le chemin du Bigourd
- 1 sur le chemin de Malemort
- 1 sur le chemin Notre-Dame la Brune

• Mise en place de plateaux ralentisseurs :

- 1 sur la Venue de Caromb
- 2 sur la Venue de Pernes (voir ci-dessous)



- Mise en place de panneaux pédagogiques indicateurs de vitesse devant l'école Saint-Dominique, sur la route de Mormoiron et la Venue de Saint-Pierre-de-Vassols.

● **La Venue de Pernes**

- Aménagement d'une «zone plateau ralentisseur» à l'intersection de la route de Pernes, de l'école Condamine et du lotissement Le Colombier.
- Aménagement du carrefour du pont de Pernes avec la création d'un petit giratoire.
- Limitation de vitesse à 30 km/h.
- A la demande de la commune, le Conseil général a limité la vitesse des automobiles sur une portion de la RD1 à 70km/h.
- Aménagement carrefour entre D942 et D1.

● **La Venue de Carpentras**

Modification d'intersection au niveau de la porte de Carpentras avec la création d'un petit giratoire.

● **Chemin du Bigourd**

Acquisition et aménagement d'une parcelle afin de casser l'angle dans le but d'améliorer la visibilité à l'intersection du Bigourd et du chemin de Picuey.

- Travaux dans le canal d'arrosage au quartier Bigourd avec entretien annuel au niveau Gondoin.

● **Chemin Saint-Anne et place Saint-Roch**

- Modification de giration autour de la place St Roch
- Circulation à passages alternés rue Sainte Anne et vitesse réduite à 30km/h

- Déplacement de la limite d'agglomération en amont de l'intersection du chemin Sainte-Anne et de la route de Saint-Pierre-de-Vassols pour renforcer la sécurité des riverains.

● **Chemin de l'Oratoire**

Création du nouveau chemin et sécurisation grâce à un nouveau régime de priorité.

● **Chemin du Martinet**

Sécurisation de l'intersection avec la D942 avec passage en sens unique.

● **Marquage au sol refait sur l'ensemble du village.**

● **Signalisation**

Remplacement des panneaux et mise aux normes.

● **Amélioration du carrefour Saint-Joseph**

- Création de 2 places de parking, boulevard des Innocents.

En cours

- Bicouches chemin de l'Oratoire.
- Enrobé du chemin du Bigourd.
- Reprise de chaussée route de Carpentras.
- Création d'un réseau pluvial chemin Saint-Roch.
- Chemin Notre-Dame-la-Brune : reprise de chaussée suite au sinistre causé par la rupture des canalisations d'eau.
- Création d'un passage bateau, boulevard des Innocents.



Classement voirie

A l'initiative de la municipalité et grâce à un travail fastidieux mené par les élus et les techniciens concernés, la commune de Mazan a procédé à la révision et à la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Le dernier document datait du 11 mars 1992, et faisait état de 67 km de voies communales à caractère de chemins, de 2,7 km à caractère de rues et de 8 803 m² à caractère de places publiques.

La mise à jour du classement était rendue nécessaire du fait que les chemins, rues et places présentés sont devenus d'indispensables voies ouvertes à la circulation publique et de liaison entre les différentes voies communales et routes départementales.

Cette opération visait donc à rétablir le statut de ces chemins, rues et places par rapport aux conditions d'utilisation actuelle.

Désormais, on compte 108,5 km de voies communales à caractère de chemins, 3,4 km à caractère de rues, et 10 533 m² à caractère de places publiques

La juste répartition dans ces différentes catégories est primordiale puisqu'elle détermine les droits et obligations de la commune, des riverains et des usagers. Le classement des voies est également un élément important dans le calcul des dotations que reversent notamment l'Etat et la CoVe à la commune.

Prévention

- Sécurité accrue durant la période estivale. Depuis 2009, la ville héberge les gendarmes envoyés en renfort sur le territoire de la CoVe. La maison Gondoin a été aménagée à cet effet.

- Augmentation du nombre de patrouilles pour assurer la sécurité des commerces en période de fêtes.

- Achat d'un véhicule 4X4 pour le comité communal feu de forêt, pour optimiser les interventions.



En cours

- Projet d'équiper la ville d'un système de vidéo protection
- Acquisition de deux défibrillateurs. Le premier a été placé à l'accueil de la mairie et le second dans la voiture des gardes champêtres pour qu'il soit disponible 24/24h. Un troisième devrait être acheté et posé au COSEC.
- Obturateur sur les quais de l'Auzon pour limiter les inondations
- Réhabilitation et nettoyage des canaux
- Réparation et redéploiement de la radio des gardes
- Clôture de l'ancien château d'eau



V - SOCIAL ET VIE ASSOCIATIVE

Création d'un Pôle social

Situé dans un local à l'école La Condamine, le pôle social assure des permanences d'aides administratives et sociales, et offre un accueil individualisé aux personnes en difficulté. Il accueille l'aide aux devoirs organisée par une équipe de bénévoles. A ce jour, le pôle social est animé par un agent à temps plein et différents intervenants spécialistes (assistante sociale, conciliateur de justice, etc.). Avec l'Espace jeunes, le pôle social organise de nombreuses activités pour favoriser la mixité sociale et l'épanouissement des personnes (mise en place d'ateliers de cuisine, sorties familiales...)

Espace Jeunes

L'Espace jeunes poursuit ses activités tout au long de l'année dans les domaines aussi variés que la culture, le sport, les sorties, les camps de loisirs.

Objectifs :

- permettre aux jeunes de tous milieux confondus d'avoir accès à différentes activités parfois coûteuses (par exemple le ski),
- les accompagner dans leurs projets,
- renforcer la mixité et l'échange inter-générationnel
- mission éducative : transmettre aux jeunes les notions de respect, de curiosité, de créativité, de partage, de droits et de devoirs vis à vis des autres, etc.

Aménagement du local

Acquisition de 8 ordinateurs
Sécurisation du local (pose de volets roulant, alarmes)

Centre de loisirs Pierre de Lune

Pose d'une climatisation et installation d'une véranda.

Les jardins de Mazan

En collaboration avec son CCAS, la municipalité donne la possibilité de jardiner aux Mazanais qui ne possèdent pas de jardin. A caractère social et pédagogique, ce projet tend à la fois à favoriser une mixité sociale afin de lutter contre l'exclusion et à renouer avec la pratique du jardinage en famille.

La commune a pris à bail des parcelles d'une contenance totale de 7500 m² environ. Elle a aménagé ce terrain en le clôturant, en le fermant par un portail et en installant un système d'irrigation. Elle a délimité l'emplacement d'une trentaine de jardins individuels de 110 à 125 m² et d'un espace collectif. Elle a chargé le Conseil d'Administration de son CCAS d'organiser et d'animer le site dans le respect des dispositions d'un règlement intérieur.

Les jardins ont été inaugurés le 22 juin 2011.



Réhabilitation du local du quartier de l'Allée



Le hangar du quartier de l'Allée a été rénové (toiture, isolation, mise en place de points d'eau, etc.) et aménagé en deux locaux de 70 m² mis à la disposition des associations Les Restos du cœur et Le Secours catholique. Inaugurés en novembre 2010, ces deux espaces distincts ont la même finalité : aider les plus démunis à faire face aux urgences de la vie.

Rénovation et entretien des salles municipales qui accueillent les associations

- Salle de l'Allée : rénovation du toit, mise en place de fenêtres en PVC pour une meilleure isolation, sortie de secours et peinture
- Salle de la Poste : peinture et achat de chaises

- Local de l'Amicale des retraité : rénovation de la toiture et pose de la climatisation
- Presbytère : toiture, isolation, remplacement des portes et fenêtres
- Mise en place d'un volet roulant dans le local des boulistes

En cours

- Centre de loisirs « Pierre de lune » : création d'une dalle pour terrasse, rénovation de la plomberie, installation de stores dans la véranda et rénovation de la toiture.

Politique de soutien aux associations

Des services municipaux à leur écoute

- Aide et assistance
- Prêt de matériel

Octroi de subventions annuelles

Mise en place de nouveaux outils de diffusion

- 2 panneaux lumineux en entrée de ville
- 4 panneaux d'affichage vitrés

Acquisition de nouveau matériel facilitant l'aide des associations

- Sono portative
- Podium roulant (43 m²)
- 100 chaises
- 1 frigo
- compteurs forains
- remorque à barrières



VI - ECOLE / PETITE ENFANCE

- Audit énergétique de l'école la Condamine en vue de rationaliser et d'économiser la consommation d'énergie.

- Acquisition de matériel informatique pour les écoles primaires

- Achat de jeux pour l'école maternelle

- Mise en place d'une clôture rigide aux écoles maternelle et primaires de la Condamine, marquage au sol des terrains et travaux sur le préau

- Ecole maternelle La Condamine : goudronnage devant les classes.

- Transfert de la crèche Pirouettes à la Cove.

En cours

- Diagnostic et travaux d'accessibilité en cours dans les écoles

- Travaux sur les toits des écoles maternelle La Condamine et Foussa

- Extension de la crèche Pirouettes par la Cove.

Extension du groupe scolaire

Contexte

La commune de Mazan souhaite regrouper les élèves du groupe élémentaire Foussa (actuellement 6 sections) dans une extension du groupe scolaire Condamine (actuellement 9 sections + 2 salles aménageables).

Le projet consiste donc en la réadaptation de certains locaux existants en une extension évolutive afin de répondre aux demandes actuelles et de s'adapter aux besoins ultérieurs.

Il comprend en outre la réorganisation complète de la restauration (élémentaire et maternelle).

Des études préliminaires pour rédiger un cahier des charges sont en cours de finalisation avant le lancement d'un concours d'architectes prévu pour l'été 2011.



VII - CULTURE ET PATRIMOINE



Archives communales

Création d'un espace dédié aux archives (jusque là éparpillées sur différents sites). Aménagement d'un local équipé d'un déshumidificateur, ainsi que d'étagères et de boîtes agréées par les Archives de France. Tous les fonds anciens, modernes, et contemporains y sont désormais centralisés. En tout, ce sont plus de 250 m linéaires de documents, en somme toute l'histoire de Mazan qui repose en paix.

Les archives de Mazan ont été inaugurées en décembre 2010.

Restauration d'un cadastre Napoléonien et de registres anciens de délibérations.

Musée municipal Camille Pautet

- Adoption de ce nom et pose d'une plaque en hommage à celui qui est à l'origine du musée.

- Travaux :
 - consolidation des murs et évacuation des eaux pour préserver la construction et les bâtiments anciens.

Bibliothèque municipale

- Acquisition de matériel informatique et de mobilier
- Renouvellement annuel des fonds documentaires

Restauration de la chapelle Saint-Roch

- Façades

Projets en cours

- Mise en sécurité et restauration de la vierge en bois du XVe siècle. Un cahier des charges va être rédigé en concertation avec les services de la DRAC, puis un marché lancé pour retenir les restaurateurs.

Restauration de la chapelle Sainte-Philomène (église de Mazan)

En 2011 : travaux d'évacuation des appareils de chauffage

En 2012 : restauration des peintures murales réalisées par C. Barbantan

Projet à venir

- La mairie a fait l'acquisition de la maison de Gondoin avec le projet d'en faire la future bibliothèque municipale.

VIII - EQUIPEMENTS SPORTIFS

● Cosec

- Rideaux métalliques sur la buvette du foot
- Enrobés sur le tour du gymnase
- Grillage rigide sur le tour du Cosec
- Rénovation des vestiaires du foot
- Mise en place de l'arrosage automatique
- Achat d'une tondeuse équipée du système mulching pour l'entretien des stades.
- Achat d'un algéco pour déplacer les bureaux du hand afin de recréer les vestiaires arbitres
- Mise en place d'un deuxième tableau d'affichage électronique
- Achat d'une laveuse de sol et d'un aspirateur mieux adaptés aux contraintes actuelles.
- Ceinturage tribunes foot
- Remise aux normes des bancs de touche

● Petit stade

- Agrandissement du local
- Rénovation des vestiaires
- Installation de l'arrosage automatique
- Eclairage parking
- installation d'une nouvelle clôture
- mise en place d'un ballon d'eau chaude deux fois plus gros que le précédent pour les douches

● Construction d'un dojo budgétisée en 2011

Etudes en cours



IX - ASSAINISSEMENT

La municipalité a hérité d'un schéma d'assainissement dont l'échéancier de réalisation n'a pas été respecté. En 2009, elle a transféré le service d'assainissement collectif au Syndicat Mixte des eaux de la région Rhône Ventoux.

Objectifs :

Préserver et protéger l'environnement

Développer et améliorer le service de collecte des eaux usées

- **Extension du réseau communal d'assainissement au quartier des Garrigues.**

Le chantier, quelques chiffres clés

Le projet concerne la création de 26 km de canalisation et de près de 700 branchements particuliers. Parallèlement, la canalisation en plomb d'eau potable va être remplacée.

Les travaux seront essentiellement financés par les usagers du service de l'assainissement collectif de MAZAN, ce type de travaux n'étant pratiquement plus subventionné par l'Agence de l'Eau et les Conseils général et régional.

Les travaux ont débuté le 14 juin 2011

La municipalité, avec le syndicat, a mis en place des permanences pour renseigner les particuliers.



X - MODERNISATION ET AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC LOCAL

- Suite à un diagnostic énergétique réalisé sur le bâtiment de la mairie, différentes mesures ont été prises pour que le rendu soit moins énergivore : ampoules basse consommation, détecteurs de mouvements pour la lumière, système de chauffage plus économe.
- Salle du Conseil
 - Sonorisation de la salle
 - Mise en place d'un écran de vidéoprojection et d'un vidéoprojecteur
- Aménagement de nouveaux locaux pour les services des finances et les ressources humaines afin de répondre à un manque de place et pour rationaliser le déploiement des services.
- Remplacement du serveur informatique
- Acquisition de logiciels pour différents services (urbanisme, communication, services techniques, etc.) outils de travail performants qui optimisent l'efficacité des services
- Amélioration des conditions de travail du personnel
 - élaboration du document unique qui tente de recenser l'ensemble des risques professionnels et de les prévenir
 - changement de tous les sièges de bureau
 - vêtements haute visibilité pour les agents des services techniques
 - chariots de ménage et nouvelles méthodes
 - acquisition d'un vélo électrique pour les services de la ville.





Mairie de MAZAN
Hôtel de Ville
66 boulevard de la Tournelle
84380 MAZAN
Tél. 04 90 69 70 19
E-mail : mairie-mazan@wanadoo.fr
Site : www.mazan.fr